LA FORMATION DE SOLIER DU RFS

FORMATION EN ALTERNANCE DIPLOMANTE

Titre de Solier/ère niveau 4 (RNCP34700 nsf 233s)
UAI 0512194H - **Code diplôme** 46X23304

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Actions de Formation - Apprentissage

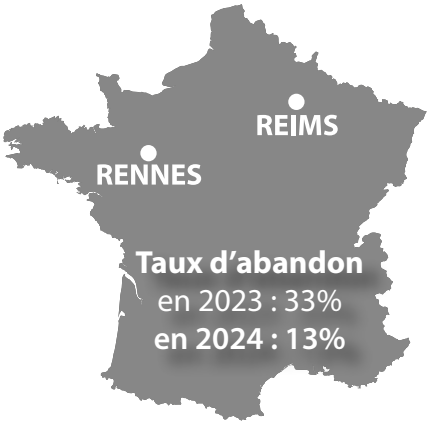
forbo FLOORING SYSTEMS



2 CENTRES

REIMS RENNES

Véronique GUTHERTZ
Assistante formation
tél : 03 26 77 86 12
fax : 03 26 77 30 07
formation.sarlino@forbo.com
www.forbo-flooring.fr



REIMS
FORBO SARLINO FORMATION
63 rue Gosset
B.P. 62717
51055 Reims cedex
tél : 03 26 77 86 12

Manuel KOSTRZEWA
Animateur formation
06 03 40 42 82
manuel.kostrzewa@forbo.com

RENNES
FORBO SARLINO FORMATION
Allée du Blosne
Z.A. de la Hallerais
35770 Vern sur Seiche
tél : 02 99 41 08 92

Bertrand RICHARD
Animateur formation
06 16 68 87 92
bertrand.richard@forbo.com

FORMATION DE 18 MOIS

52 SEMAINES EN ENTREPRISE
26 SEMAINES EN CENTRE DE FORMATION

Un Contrat de Professionnalisation ou un Contrat d'Apprentissage de 18 mois, passés entre une entreprise de pose et un salarié ou un apprenti , qui alterne 52 semaines en entreprise et 26 en centre de formation / CFA Entreprise. Le centre de formation FORBO SARLINO, habilité RFS (Le Réseau de Formation des Soliers) vous accompagne dans la formation en alternance.

Le taux d'insertion à 6 mois et à 2 ans des titulaires de la certification de « Solier/Solière » dans le métier visé est très élevé (100% sur les promotions des années 2021-2022-2023), ce qui démontre une adéquation de la certification au besoin du marché du travail. Les jeunes diplômés du Titre Solier/Solière sont aujourd'hui reconnus sur le marché du travail par leurs compétences et qualifications et donnent pleine satisfaction à leurs employeurs.



AIDES À L'EMBAUCHE

En cotisant à un OPCO (Opérateur de Compétences), vous bénéficiez d'une prise en charge financière de la formation.

Selon les cas, d'autres aides financières de l'état peuvent être obtenues au cas par cas pour les contrats d'embauche. Renseignez-vous auprès de votre centre de formation.

L'entreprise peut être accompagnée par le Centre de Formation pour la mise en place du Contrat de Professionnalisation ou du Contrat d'Apprentissage et/ou la pré-sélection d'un candidat à l'embauche.

CAPEB L'Artisanat du Bâtiment
FFB Union Professionnelle des Métiers de la Finition
RFS Le Réseau de Formation des Soliers

CONTENU GLOBAL DE LA FORMATION

Bloc 1 : Organiser son intervention de mise en œuvre de revêtements de sols et/ou murs		**Bloc 2 : Réaliser la mise en œuvre de revêtements de sols horizontaux**		**Bloc 3 : Réaliser la mise en œuvre de revêtements de sols avec traitements verticaux et pose de revêtement de murs**	
Conseil et dialogue avec les clients et les autres intervenants	69h	Mise en œuvre courante des revêtements de sols PVC en lés collés	101,5h	Mise en œuvre de revêtements PVC en lés et dalles collés avec traitements verticaux	84h
Organisation de l'intervention	113h	Mise en œuvre courante des revêtements de sol Linoleum en lés (collés)	55h	Mise en œuvre des systèmes douche	84h
Traitement et préparation des supports et de la zone d'intervention	84h	Mise en œuvre courante et technique des revêtements de sol textiles en lés - Aiguilleté, Floqué et Tufté (en dalles et lés collés)	49h	Mise en œuvre des revêtements de sol PVC conducteurs et dissipateurs en lés et dalles	17h
		Mise en œuvre courante de dalles et lames collées et de tous systèmes libres ou semi-libres	56h	Mise en œuvre des revêtements Linoleum en lés collés avec traitements verticaux	25h
		Mise en œuvre décorative	49h	Mise en œuvre de marches d'escalier (PVC, Textile, Linoleum)	49h
Examen Bloc 1	**18h**	**Examen Bloc 2**	**14h30**	**Examen Bloc 3**	**28h**

L'ÉVALUATION

Se pratique selon 2 méthodes :

- Des évaluations intermédiaires permettent de mesurer et de valider le degré de maitrise des compétences à atteindre dans chaque module de Formation.
- L'indicateur des résultats repose sur la délivrance d'un titre attestant que le bénéficiaire maîtrise les compétences correspondant à la qualification professionnelle visée. La formation est validée par un examen final et la remise du diplôme en cas de réussite ou d'une attestation reconnaissant l'acquisition de blocs de compétences en cas de réussite partielle. Obtention du **Titre de Solier/Solière niveau 4** (RNCP34700 nsf 233s). Pour l'obtention du Titre par VAE, nous consulter.

L'ALTERNANCE

FORMATION PERFORMANTE

AVANTAGES
DE LA VIE PROFESSIONNELLE

L'alternance permet d'assurer une formation performante tout en gardant les avantages de la vie professionnelle.

Dans le cadre du Contrat de Professionnalisation ou du Contrat d'Apprentissage la formation est dispensée dans les Centres signataires de la Charte nationale de Formation. Elle comprend des blocs de formation pratique et de formation générale.

Contrat de travail à durée déterminée, indéterminée ou apprentissage accessible aux jeunes à partir de 16 ans et aux adultes.

Formation en alternance : 52 Semaines en Entreprise et 26 en Centre.

Formation diplômante : validée par un titre de Solier de niveau 4 reconnu par la Convention du bâtiment et enregistré au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles (RNCP) sous le n° 34700 par décision du 29 juin 2020, délivré par KALEI et UPMF-FFB, reconnu par les professionnels et certifié par France Compétences.

100 % des jeunes diplômés sont embauchés en CDI à l'issue de leur formation. Le taux d'accomplissement de la formation Solier/ière de niveau 4 est de 66% sur les 2 dernières sessions et le taux de satisfaction de la dernière session est de 100 %.

La rémunération : grâce au Contrat de Professionnalisation ou Contrat d'Apprentissage l'alternant est rémunéré selon les conditions suivantes :



À PARTIR DE 16 ANS

ACCESSIBLE AUX ADULTES

LOGISTIQUE

HÉBERGEMENT ⁞ REPAS ⁞ TRANSPORT ⁞ MATÉRIEL

Les frais d'hébergement, de transport et de repas font l'objet de l'application d'un accord, dans le cadre du contrat de travail signé entre l'entreprise et le salarié.

HÉBERGEMENT & REPAS

Le Centre de Formation se charge de réserver l'hébergement auprès de ses partenaires. Le repas du midi est organisé par le Centre de Formation.

TRANSPORT

Les Centres de Formation sont accessibles par des moyens de transports économiques (SNCF, bus de ville…).

MATÉRIEL

Le matériel professionnel est fourni par tous les Centres de Formation.

RÉMUNÉRATION

La rémunération est fonction des éléments suivants		- de **18 ans**	de **18 ans** à **20 ans**	- de **21 ans**	de **21 ans** à **25 ans**	+ de **26 ans**
Contrat de Professionnalisation	**Diplôme obtenu < BAC PRO**			65% du SMIC	80% du SMIC	100% du SMIC
Contrat de Professionnalisation	**Diplôme obtenu > BAC PRO**			75% du SMIC	90% du SMIC	100% du SMIC
Contrat d'Apprentissage	**1ère année d'apprentissage**	40% du SMIC	50% du SMIC		55% du SMIC ou SMC	100% du SMIC ou SMC
Contrat d'Apprentissage	**2ème année d'apprentissage**	50% du SMIC	60% du SMIC		65% du SMIC ou SMC	100% du SMIC ou SMC

NOS AVANTAGES

ÉQUIPEMENT ⁞ ENCADREMENT ⁞ AMÉNAGEMENT

ÉQUIPEMENT PAR CENTRE

Locaux
2 Salles de cours
16 cabines d'application individuelles (de 9 à 12m2 chacune) et 4 cabines système douche. Locaux en conformité PMR.

Outillage fourni par le centre
Individuel, mécanique et électrique, en usage dans la profession et adapté à l'évolution des techniques et des produits.

Matière d'œuvre consommable
A disposition : tous les revêtements, produits connexes et accessoires. Consommation moyenne : 600m²/session par stagiaire.

Autres moyens pédagogiques
Moyens vidéos techniques : vidéoprojecteurs, téléviseur dans la zone des cabines pour diffusion démonstrations/ vidéos/cours...

ENCADREMENT

Spécialisé et expérimenté, agrée par le Réseau de Formation des Soliers.
Appui technique spécifique de la part des fabricants de produits connexes (préparation des supports neufs et anciens, entretien des revêtements linoléum, textile et PVC).
Progression pédagogique simultanée entre technologie et pratique sur la totalité du temps de formation.

AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Organisation et articulation des séquences selon une progression prenant en compte les acquis antérieurs et la difficulté des exercices (accompagnement jusqu'à la maitrise des exercices).

Chaque stagiaire ou apprenti bénéficie d'un suivi individualisé tout au long de sa formation.

Nous sommes en mesure d'adapter notre formation en cas de handicap. Contactez-nous pour plus d'informations à ce sujet.

"Faites comme moi, faites le bon choix.

Pour votre avenir, choisissez des Pros..."



ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES DU TITRE SOLIER/SOLIÈRE NIVEAU 4

La formation est validée en cas de réussite aux examens des 3 blocs par : un titre de solier Niveau 4 enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (équivalent d'un BAC PRO sans les cours d'enseignement général). Lorsqu'un candidat valide un ou deux blocs de compétences parmi les trois blocs qui constituent le Titre de Solier/Solière Niveau 4, il conserve le bénéfice des blocs acquis à vie, et peut se représenter à une prochaine session d'examen (sous réserve de modifications substantielles de la certification relatives au métier visé, au niveau de qualification ou d'arrêt de la délivrance de la certification). En cas d'échec, il sera remis un certificat de présence à cette formation.

ÉQUIVALENCES

Le Titre de Solier(ière) de Niveau 4 n'a pas d'équivalence, c'est le diplôme le plus élevé qui existe dans sa discipline. D'autres diplômes de Niveau 4 proposent de l'initiation aux revêtements de sol mais ne présentent pas toutes les techniques et matériaux enseignés dans le Titre de Solier(ière) de Niveau 4 (par ex. le cas du BP Peintre Applicateur de revêtements). La seule certification de niveau supérieur dans ce domaine est le concours : « Le Meilleur Ouvrier de France » . (Plusieurs diplômés du Titre de Solier(ière) de Niveau 4 l'ont déjà obtenu).

DÉBOUCHÉS

Plus de 93 % des diplômés du Titre de Solier(ière) de Niveau 4 sont embauchés en tant que Solier à l'issue de leur formation. Toutes les tailles d'entreprises sont concernées, des TPEs aux grandes entreprises, en passant par la structure artisanale et les PMEs. Ces entreprises peuvent être « monoactivité » sol souple, ou comporter deux ou plusieurs activités dans les métiers de la décoration et de la finition du Bâtiment (par exemple la peinture). À la marge en matière d'emploi, les distributeurs, les établissements publics, les services techniques des collectivités locales possèdent également du personnel spécialisé pour les travaux d'entretien et de rénovation des sols. Elles interviennent sur tout type de chantiers de construction neuve ou de rénovation (des établissements recevant du public, à l'hôtellerie, aux logements privés et sociaux, aux bureaux, aux crèches, écoles et universités, en passant par les cuisines collectives, les hôpitaux, salles blanches ou informatiques, maisons de retraite, magasins, etc.) . Ils peuvent évoluer ensuite vers le poste de chef d'équipe, voire de conducteur de travaux.

PASSERELLES

À ce jour, il n'existe pas de passerelle vers d'autres certifications.

SUITE DE PARCOURS

Un Solier, expert dans son domaine, peut souhaiter compléter son expertise par d'autres métiers de la finition et se tourner vers, par ex., les diplômes « Peinture ». Ce cas est cependant peu fréquent dans cet ordre-là ; en effet, le plus souvent c'est un apprenant en métiers de la finition ou en peinture qui complète sa panoplie de compétences par une spécialisation Revêtements de Sol, comme offre le Titre de Solier(ière) de Niveau 4. L'apprenant peut aussi compléter son parcours par le Titre professionnel Conducteur de travaux Aménagement Finitions par exemple. La plupart du temps il entre toutefois directement dans la vie active.

PLUS D'INFORMATION **www.formation-solier.com**